



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Question écrite

Nom et prénom du/des Conseiller(s) communal(aux) interpellant(s) :	Florentine Röell
Date d'envoi :	20/01/2026

Titre : Rencontre du Bourgmestre avec le ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke au sujet du survol de notre commune

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai été interpellé plusieurs fois ces derniers mois par des habitants au sujet du survol intempestif que subit la commune de Woluwe-Saint-Pierre, qui semblait augmenter d'après eux.

Il y a presque 1 an, nous avons voté une motion sur les nuisances sonores du survol aérien. À sa suite, vous nous avez dit en séance de conseil communal que vous alliez rencontrer le ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke pour lui transmettre nos demandes.

Mes questions sont les suivantes.

Avez-vous rencontré le ministre ?

Quelles étaient ses réponses à notre volonté :

- d'interdire les vols de nuit
- le respect des normes de bruit bruxelloises
- une limitation des mouvements annuel
- et l'interdiction de catégories d'avions dont l'émission acoustique dépasse certains seuils en raison de leur modèle ou de leur vétusté ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Florentine Röell
Date :	19 janvier 2026
Adressée à :	Benoît Cerexhe

Sujet :

Rencontre avec JL Crucke

REPONSE

Madame Röell,

Je ne suis pas le porte-parole du Ministre Crucke. Si vous voulez des réponses détaillées et précises concernant la gestion de ses politiques, je vous invite, à l'avenir, à lui écrire ou à l'interpeler via votre groupe à la Chambre.

Je vais néanmoins vous éclairer autant que possible.

J'ai eu l'occasion de percevoir une ouverture de la direction de l'aéroport de Bruxelles-National à une réduction des vols des nuits et même à des périodes de nuit sans vols. Je pense que cette évolution est une opportunité que le Ministre a l'intention de saisir.

Le Ministre ne remet pas en cause les normes de bruit bruxelloises, contrairement à ce qu'avait fait son prédécesseur, le Ministre Écolo Georges Gilkinet, par la voie des avocats de l'État belge.

C'est le permis d'environnement qui limite le nombre de mouvements annuels de l'aéroport. Le permis d'environnement renouvelé en 2024 mais annulé en juillet dernier prévoyait un plafond de 240.000 vols par an à partir de 2032. Il y a eu 198.000 mouvements en 2025. 213.000 en 2023. L'aéroport fonctionne pour le moment selon les conditions de l'ancien permis d'environnement qui ne prévoyait pas de plafond annuel de l'ensemble des mouvements. La Flandre devra statuer sur une demande de nouveau permis d'environnement en 2030.

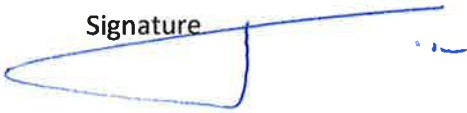
L'interdiction de catégories d'avions dont l'émission acoustique dépasse certains seuils en raison de leur modèle ou de leur vétusté, à savoir les « quota count », sont un des axes sur lesquels le Ministre a, me semble-t-il, l'intention de travailler.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le09/03/2026.

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Signature



NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.